



Info@ASDCGG74

N° 0123



Le mot du Président :

Cher(e)s, adhérent(e)s, Je vous présente tous mes vœux et vous souhaite une belle et sereine année 2023.

En ce début d'année 2023, la chasse est à la une des médias avec la présentation, par la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie Bérangère Couillard, des mesures prises par le gouvernement.

Trois mesures principales :

1 : Création d'une contravention pour sanctionner l'acte de chasse sous l'emprise d'alcool et ou de stupéfiant, avec des sanctions renforcées en cas d'accident ou d'incident. (Retrait du permis de chasser avec interdiction de le repasser pendant un certain temps ou définitivement).

2 : Mise en place d'une plateforme numérique (application smartphone) pour indiquer les zones et la durée de la battue. La fédération de l'Isère a mis en place une application, elle vous est présentée dans grande faune de janvier.

3 : Formation pratique à la manipulation des armes pour l'ensemble des chasseurs d'ici 2029 avec la moitié des chasseurs formés en 2025, en complément de la partie théorique déjà effective. Formation spécifique pour les organisateurs de battue, "rappelant les règles de sécurités et les enjeux de communication avec les riverains".

Nous pouvons nous réjouir que dans ces mesures ne figure pas l'interdiction de chasser le dimanche. L'application smartphone permettra de compléter l'information faite par la mise en place des panneaux obligatoires lors des battues. Les promeneurs, vététistes, ou autres chercheurs de champignons ne pourront pas dire qu'ils n'ont pas vu les panneaux. La battue n'étant pas le seul mode de chasse la pédagogie et l'information sur nos activités cynégétiques devront être encore renforcées. La formation pratique à la manipulation des armes devra se faire avec l'arme ou les armes habituelles du chasseur. L'ANCGG depuis plus de 30 ans, et oui le premier brevet grand gibier a été organisé en 1991, forme de façon pratique et théorique les chasseurs volontaires grâce aux associations départementales. Souhaitons que cette obligation de formation pratique fasse naître chez le Nemrod un élan d'amélioration de compétences, avec des entraînements réguliers.

Suite à la pétition déposée en février 2022 par la FNC et son président Willy Shraen. La suppression des avantages fiscaux pour les associations anti-chasse en cas de dégradation ou d'actes de violences de la part de leurs adhérents, fait partie des propositions retenues par la mission du Sénat. Mais la mission du Sénat a pu se rendre compte que depuis 13 ans que cela est possible pour d'autres associations. Il n'y a jamais eu un cas avéré, faute de transmission de données entre l'autorité judiciaire et l'administration fiscale. Les bonnes intentions ne servent à rien si elles ne sont pas suivies du contrôle de l'application.

La fédération nationale des chasseurs a mis en place un nouvel outil pédagogique pour la formation au permis de chasser. Accessible sur le site « chasseur de France.com ». Je vous invite à de petites révisions en le visionnant.

La saison de chasse se terminant, pensez à vous connecter sur « enquetes.ancgg.org » pour alimenter l'enquête sur l'efficacité des munitions.

Pensez également à effectuer votre formation sécurité !

Notre assemblée générale se tiendra à VILLY LE PELLOUX salle communale le vendredi 24 mars à 19h.

Suivra une conférence débat sur le loup présentée par Éric COUDURIER.

Du côté des réglages :

Nous avons réalisé en 2022, **494** réglages sur cible fixe et **88** tirs sur sanglier courant.

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée...

La solution : Le REGLAGE ! Pensez à régler et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Quelques rappels : L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 14 juin 2023 dès 15 heures et ce jusqu'au 25 octobre 2023.

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE.

Renseignements : François BOVAGNE au : 06 81 33 97 25 email : francois.bovagne@orange.fr
Philippe BALSAT au : 06 80 31 83 46 email : philippe.balsat@orange.fr

Rappel : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence de tir pour transporter votre arme en toute légalité.

- Tir sanglier courant le samedi après-midi dès 14 h 00 : les 01 et 22 avril, 13 mai, 10 juin, 19 août et 02 septembre 2023. Au stand du SCC derrière l'Arquebuse de Douvaine. (Stand du Col Vert)

L'ASDCGG74 remercie l'armurerie LE COL VERT pour la mise à disposition de son sanglier courant

Cotation des trophées :

Si vous avez tiré un beau trophée cette saison et qu'il n'est pas encore naturalisé nos cotateurs sont à votre disposition pour déterminer le nombre de points, c'est toujours une information intéressante même si vous n'avez pas battu le record de France ou du département.

Attention : seuls les massacres peuvent être cotés un mois après la date du tir. Si vous envisagez de faire naturaliser la tête, prévenez votre taxidermiste de façon à la faire coter avant la naturalisation complète. Les défenses et grès des sangliers doivent être libres de façon à permettre toutes les mesures nécessaires et pas fixés de façon définitive sur un support.

Enfin nous vous rappelons que Dominique CHATEL qui a été formé par notre regretté Marcel BOUVIER a pris sa suite pour l'analyse de l'âge des cerfs par la méthode de MITCHELL.

Dominique CHATEL : 117 rue du Lavoir 74550 CERVENS Tel : 06 71 71 30 94

Liste des cotateurs de la Haute Savoie

BALSAT Philippe : 104 rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES - 06 80 31 83 46

BOVAGNE François : Le Ferney 74560 LA MURAZ - 06 81 33 97 25

DEYA Christophe : Les Bottolieres 150 chemin des Dampes 74200 MARIN - 06 32 30 39 76

JANIN Roger : 147 route du Pont Rouge - 74380 CRANVES SALES - 06 79 05 56 38

JOLIVET Rémy : Chez Padon 74130 FAUCIGNY - 06 34 60 58 67



Rappel important

A compter du 08 février 2022, le SIA (Système d'Information sur les Armes) est entré en vigueur. Les premiers à y avoir accès sont les chasseurs. Pour les personnes déjà détentrices d'un N° SIA, il suffira d'accéder au portail avec le numéro donné par votre armurier lors de l'achat d'une arme ou d'une réparation par exemple et le mot de passe que vous aurez créé et de vérifier sur votre râtelier virtuel l'exactitude des données figurant pour chaque arme : Marque, modèle, calibre, numéro de série.

Pour les autres, il suffira de créer un compte sur le portail, un numéro SIA vous sera affecté et il vous suffira de générer un mot de passe. Le reste de la procédure sera la même que pour les détenteurs déjà enregistrés. Nous vous tiendrons informés sur le nouveau site de l'association qui ouvrira courant janvier. Ce site remplacera l'actuel. L'URL vous sera communiquée dès que possible.

A savoir que vous aurez un an pour créer votre compte et la vérification de votre râtelier virtuel devra se faire dans les six mois suivant la création de votre compte. (Date limite : juillet 2023)

Deux cerfs exceptionnels en Haute Savoie



204,62 points à Saint André de Boège



200,50 points à Domancy



BREVET GRAND GIBIER



La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier a créé le Brevet Grand Gibier.

Ce Brevet est un test, auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Retrouvez nous pour plus de renseignements sur www.asdcgg74.com ou www.ancgg.org.

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Email :

Désireux de se présenter à l'examen du Brevet Grand Gibier, demande à être inscrit à la session du printemps 2023.

Ci-joint un chèque d'acompte de 50 € à l'ordre de l'A.S.D.C.G.G.74 en couverture des frais d'inscription, d'examen et de tir.

Coupon à retourner accompagné du règlement au plus tôt à :

BALSAT Philippe 104, rue de la Charrière 74140 SAINT CERGUES Tél : 0450435648
Mail : philippe.balsat@orange.fr

Les cours débuteront le 20 février 2023 à 19 h 00, salle multimédia derrière l'église 74140 SAINT CERGUES

AG le 24 mars 2023 à 19 h 00 à la salle communale 74350 VILLY le PELLOUX
Thème : Le Loup par Eric COUDURIER

Disponible à l'association : Callie une chienne de rouge en montagne : 30,00 euros



OUVERT du Lundi au
Jeu de 17h15 à 19h45
Vendredi de 16h à 20h
Samedi de 14h à 19h

ARMURERIE Chappaz
354 route de l'Eglise 74370 CHARVONNEX

ARMURERIE Chappaz

Tél. 04 50 60 30 23
Fax 04 50 60 38 55